

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le
...24/07/20... / ...24/07/20...
Pour le Président et par délégation
Le Directeur du Service des Assemblées

Aurélien BELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

Date de convocation et d'affichage : 10 juillet 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 41.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	GARIGLIO Elisabeth	OUADAH Karima
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	PAUWELS Cécile
BAROIN François	GATOULLAT Marcel	PETIT Christine
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	POIVEZ Kevin
BAZIN-MALGRAS Valérie	GAUTHIER Anne-Sophie	PORTIER-GUENIN Françoise
BEAUSSIER Jean-Marie	GERARD Fabien	POTTIER Denis
BECARD Francis	GIRARD Marc	QUINTART Sylvie
BETTINGER Sylviane	GIRARDIN Olivier	RAGUIN Jacky
BILLET André	GONCALVES José	REHN Yves
BLANCHARD Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RESLINSKI Jean-François
BLASCO Thierry	GUILLAUMET Virginie	RICHARD Sophie
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ROBLET Bernard
BOICHUT Daniel	GULTEKIN Gulcan	ROUSSEAU Pauline
BOISSEAU Dominique	GUNDALL Philippe	ROUSSELOT Nicole
BOUDADI Rachida	HANDEL William	SAINTON Michel
BRANLE Christian	HELIOT-COURONNE Isabelle	SAUVAGE Philippe
BURRI Marie-Luce	HENNEQUIN Virgil	SEBEYRAN Marc
BUTAT André	HENRI Pascal	SERRA Frédéric
CASTEX Jean-Marie	HIMEUR Aïcha	SOMSOIS Hervé
CHALVET Marie-Ange	HIRTZIG Jack	THIENOT Régis
CHAMPAGNE Anicet	HONORÉ Nicolas	THOMAS Christine
CHAMPAGNE Bernard	HOUARD Bruno	VIART Jean-Michel
CHEVALIER Bertrand	HUBINOIS Alain	ZAJAC Anna
CHOISELAT Emmanuel	HUMBERT Christophe	
CHOMAT Christophe	JOLLIOT Marie-France	
COCHET Jean-Michel	JOUAULT Gervaise	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LANOUX Claudie	
DA ROCHA Katia	LE CORRE Marie	
DAHDOUH Fadi	LEBECQ Jérémy	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DEHARBE Dominique	LEDOUBLE Catherine	
DELAITRE Guy	LEPRINCE Didier	
DESROUSSEAUX Pascal	LEQUIEN Ombeline	
DRAGON Jean-Luc	LEROY Marie-Thérèse	
DRIAT Boris	LEYMBERGER Brigitte	
DUCHÊNE Annie	MAGLOIRE Arnaud	
DUQUESNOY Olivier	MALARMEY Michelle	
DUSACQ Maxime	MANDELLI François	
FARINE Bruno	MARTY Rémy	
FINOT Patrick	MEIRHAEGHE Jean-François	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Sonia	
FRAENKEL Stéphanie	MENNETRIER Nicolas	
FRAPIN David	MONTAGNE Jean-Jacques	
GACHOWSKI Jacques	NINOREILLE Francine	

Représentés : VOLHUER Michel par HENRION Céline, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SIMON Eric par ROUSSELOT Sébastien

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à GAURIER Claude, GOUJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LEDOUBLE Catherine, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MOSER Alain à GIRARDIN

Olivier, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à THOMAS Christine, DENIS Valéry à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à HONORE Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, CAFFET Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie, BLANCHON David à ZAJAC Anna, DAUTET Loëtitia à GACHOWSKI Jacques,

Excusés : RICHARD Vincent, GRIENENBERGER Daniel, VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, GROSJEAN Patrick, MARTINOT Bruno

Le Conseil communautaire a désigné Ombeline LEQUIEN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°08	Commission Concessions des Services Publics – Désignation des membres
RAPPORTEUR	François MANDELLI

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	129	129			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La commission concessions des Services publics est ainsi composée :

3	COMMISSION CONCESSIONS DES SERVICES PUBLICS	
Présidée par	François MANDELLI	
	Désignation parmi les conseillers communautaires	
	Scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité)	

Nbre de sièges	Qualité	Membres	Commune
1	Titulaire	Catherine LEDOUBLE	Saint-André-les-Vergers
2	Titulaire	Brigitte LEYMBERGER	Troyes
3	Titulaire	Jean-François RESLINSKI	Isle-Aumont
4	Titulaire	Jean-Pierre ABEL	Les Noës-près-Troyes
5	Titulaire	Arnaud MAGLOIRE	Sainte-Savine
1	Suppléant	Michel VOLHUER	Bouranton
2	Suppléant	Karima OUADAH	Troyes
3	Suppléant	Thierry BLASCO	Bréviandes
4	Suppléant	Marie-Hélène TRESSOU	Lusigny-sur-Barse
5	Suppléant	Anna ZAJAC	Troyes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

**COMMISSION CONCESSIONS DES SERVICES PUBLICS
DESIGNATION DES MEMBRES**

Exposé :

En application de l'ordonnance du 26 novembre 2018, il convient de désigner les membres, titulaires et suppléants, de la « Commission Concessions », notamment chargée, quelle que soit la valeur estimée de la concession et de la procédure de consultation mise en œuvre :

- D'ouvrir les plis contenant les candidatures ou les offres ;

- De dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières et, quand il s'agit d'un service public, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail) et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

En vertu des dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cette Commission doit être constituée de l'autorité habilitée à signer le contrat de concession ou son représentant, en tant que Président et de cinq membres de l'Assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ces membres, obligatoires, ont voix délibérative.

Peuvent être Adjoints à cette Commission, sur invitation du Président, avec voix consultative, le Comptable de l'établissement public et un représentant du Ministre chargé de la concurrence ainsi que des « personnalités qualifiées » ou un ou plusieurs agents de l'établissement public désignés en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la concession. Il incombe donc à chaque autorité concédante de procéder à une désignation des membres appelés à siéger au sein de cette Commission Concessions, pour les futures concessions lancées par la Communauté d'Agglomération, en vue de l'attribution des contrats de concession à conclure, quelle que soit leur valeur estimée initialement par l'établissement public.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE RENONCER au vote à bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;**
- **D'ELIRE, en sus du Président de Troyes Champagne Métropole ou de son représentant, Président de la Commission Concessions, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote